

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N°2014-56

OBJET : Commission consultative des doctorants contractuels.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

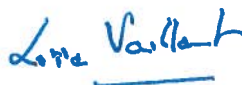
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la création de la commission consultative des doctorants contractuels.

Fait à Tours, le 30 septembre 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT